

Cercle Actualités sociales et paie

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 4 journées Distanciel : 8 demi-journées

Soit 28h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 500 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation

DATES ET LIEUX

Consultez les sessions programmées en région

FORMATEUR

Experts KPMG & KPMG Avocats

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région lle de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex N° Siret : 309 660 637 00039 TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PUBLIC CONCERNÉ

 Responsable RH, Responsable Paie, Collaborateur en charge de la paie, Juriste en droit social

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- · Approfondir ses connaissances techniques
- Connaître l'actualité sociale et paie pour être en mesure d'anticiper les opportunités, maîtriser les risques et structurer sa veille
- · Partage d'expérience entre professionnels

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- · Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- · Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

LE CERCLE ACTUALITÉS SOCIALES ET PAIE VOUS PERMET DE :

- Bénéficier de l'essentiel de l'actualité réglementaire pour une gestion optimale de votre activité au quotidien
- Renforcer votre réseau professionnel
- · Gérer vos risques dans un environnement réglementaire contraignant et complexe
- Anticiper les opportunités et améliorer vos pratiques
- Gagner du temps dans votre veille et dans la compréhension de certains détails de mise en œuvre qui peuvent s'avérer complexes et confus

1ÈRE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITÉ SOCIALE ET PAIE

- Analyse de la veille réglementaire en gestion sociale et paie
- · Comprendre les enjeux et mise en perspective de la jurisprudence
- · Acquérir de nouvelles pratiques et méthodes par l'échange et le partage





Cercle Actualités sociales et paie

(2/2)

PROGRAMME

INFORMATIONS

Présentiel: 4 journées Distanciel: 8 demi-journées

Soit 28h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 500 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Consultez les sessions programmées en région

FORMATEUR

Experts KPMG & KPMG Avocats

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET **APPRÉCIATION DES RÉSULTATS**

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région lle de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex N° Siret: 309 660 637 00039

TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

2èME PARTIE: THÈMES TECHNIQUES:

TRIMESTRE 1 - L'ÉTAT DE SANTÉ DU SALARIÉ : DE LA MALADIE JUSQU'À L'INAPTITUDE : MAÎTRISER LES ENJEUX JURIDIQUES

- Connaitre les procédures et les obligations de l'employeur dans la gestion des absences prolongées et mi-temps thérapeutiques
- Connaître les obligations de l'employeur dans le cadre de la procédure de reclassement et d'inaptitude
- Connaitre la procédure de contestation de l'avis du médecin du travail
- Les visites médicales en cas d'évènement particulier durant le contrat de travail
- Appliquer les règles juridiques sur les arrêts de travail et le temps partiel thérapeutique

TRIMESTRE 2 - L'ÉTAT DE SANTÉ DU SALARIÉ : DE LA MALADIE JUSQU'À L'INAPTITUDE : SÉCURISER LE TRAITEMENT EN PAIE

- Analyser le rôle de l'employeur et des différents médecins dans la gestion des absences maladies.
- Traiter la gestion en paie des arrêts maladie, accidents du travail, temps partiel thérapeutiques
- Calculer indemnités journalières de Sécurité Sociale
- Traiter les indemnités journalières de prévoyance
- Traiter les indemnités de fin de contrat

TRIMESTRE 3 - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATIONS : LES ENJEUX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- Comprendre les enjeux de l'égalité professionnelle
- L'égalité salariale et la lutte contre la précarité dans le travail : salaire minimum, transparence, individualisation, à travail égal salaire égal
- Mettre en place une politique RH paritaire en matière de recrutement et de déroulement de carrière
- Respecter les obligations légales, conventionnelles, contractuelles encadrant les différents dispositifs

TRIMESTRE 4 - HARCÈLEMENT MORAL ET SEXUEL ET AGISSEMENTS **SEXISTES EN MILIEU PROFESSIONNEL**

- Identifier ce qui relève ou pas du harcèlement
- Rappeler les enjeux juridiques et RH
- Identifier les dispositifs de protection des victimes et des auteurs de signalement
- Spécifier les procédures de signalement et d'investigation internes à l'entreprise
- Examiner les signalements et de prendre les bonnes décisions

